



VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 6 Avril 2023

Nombre de conseillers En exercice : 17 Qui ont donné procuration : 3 Présents : 13 Qui ont pris part au vote : 16	L'an Deux Mil vingt-trois le à 17 heures 30 le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Marchiennes s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MERLY Claude, Maire.
Date de la convocation : 30/03/2023 Date d'affichage : 30/03/2023	PRESENTS : Claude MERLY, Catherine KOPEC, Noëlla BOURDAUDHUI, Bernadette DEHAENE, Martine DELZENNE, Annie DEVAUX, Frédérique FERREIRA, Michel FRAPPART, Chantal CABESTAING, Sylvie LESSELINGUE, Cathy NOTOT-GOS, Régis NOTOT, Jocelyn OGER ONT DONNE PROCURATION : Jacqueline CRETEUR à Bernadette DEHAENE, Gilbert HALLUIN à CATHY NOTOT-GOS, Sylvie ROUSSELLE à Frédérique FERREIRA ASENTE : Elizabeth DESMETTRE

Délibération 2023/5

OBJET : Mise en place de la fongibilité des crédits

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n°11- 2021- en date du 29 Novembre 2021 approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2022;
Vu la délibération n° 01-2022- en date du 28 Mars 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier ;

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2022;

Considérant que le conseil peut déléguer au président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante :

- D'AUTORISER Monsieur le Président à procéder, pour l'exercice comptable 2023, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- D'HABILITER Monsieur le Président à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Président du C.C.A.S.



Claude MERLY

CM
7/4/23